

# LOCATION

## Commune déléguée de Méon

### SALLE DES TROIS ÉPIS

5, Place de la mairie de Méon – MEON

Capacité : 250 personnes

locataire :

[mairie.meon@noyant-villages.fr](mailto:mairie.meon@noyant-villages.fr)

02.41.89.51.12

date de location :

PARTICULIERS ET ENTREPRISES						ASSOCIATIONS			
NOYANT-VILLAGES		HORS NOYANT-VILLAGES		NOYANT-VILLAGES		HORS NOYANT-VILLAGES			
journée en semaine	Week-end	journée en semaine	Week-end	journée en semaine	Week-end 1ère manifestation gratuite	journée en semaine		Week-end	
						lucratif (+25%)	non lucratif	lucratif (+25%)	non lucratif
125 €	250 €	300 €	400 €	125 €	gratuit puis 250€	250 €	200 €	500 €	400 €

- Mise à disposition de vaisselle, quantité demandée : .....
- Mise à disposition pour le verre de l'amitié (sépultures)

### CONDITIONS FINANCIERES

À titre gratuit  À titre onéreux      Branchement camping-car ou camion frigo 50€

TOTAL LOCATION.....

Cautions : salle de 500 € et 200€ ménage.

Les cautions seront prélevées en cas de manquement au règlement intérieur.

À Méon, commune déléguée de Noyant-Villages,  
le

Jean-Pierre DAVEAU  
Maire délégué,

Signature du locataire  
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

